



## Procédure de certification Plante Bleue Niveau 2

### *(Entreprise de production)*

#### Information

- Informations sur la certification horticole disponibles :
  - sur le site Internet de Val'hor ([www.valhor.com](http://www.valhor.com)),
  - auprès des conseillers horticoles régionaux (liste disponible sur [www.valhor.com](http://www.valhor.com)).

#### Préparation

- Téléchargement du diagnostic environnemental ([www.diagnostics.valhor.com](http://www.diagnostics.valhor.com))
- Réalisation du diagnostic avec l'appui, recommandé, d'un conseiller agréé.
- Impression de l'attestation de niveau 1, à partir du diagnostic.
- Téléchargement du Référentiel technique national de certification ([www.valhor.com](http://www.valhor.com)).
- Définition et réalisation d'un plan d'actions pour l'éventuelle mise en conformité de l'entreprise avec le Référentiel.

#### Demande de certification

- Contact avec Ocacia, organisme auditeur pour engager la certification. (Tél : 01 56 56 60 50)
- Transmission par Ocacia de la proposition complète " Certification Plante Bleue " :
  - un formulaire et un devis Ocacia pour l'audit (planification et tarif),
  - le contrat d'engagement (obligations et conditions financières) accompagné du règlement d'usage de la marque collective "Plante Bleue" et du référentiel,
  - le récapitulatif des éléments à fournir :
    - attestation de niveau 1,
    - formulaire et devis Ocacia remplis et signés
    - contrat d'engagement signé par le demandeur.
- Transmission du dossier complet à Ocacia.
- Choix d'un auditeur par Ocacia et fixation d'une date d'audit initial dans un délai de trois mois à partir de la réception du dossier complet.

#### Audit initial

- Vérification par l'auditeur des points du Référentiel technique national et recensement des écarts éventuels observés.
- Description par le producteur des actions correctives qu'il va mettre en œuvre, dans un délai d'un mois.
- Après mise en œuvre, envoi à Ocacia des preuves de réalisation.

#### Examen du dossier et décision de certification

- Examen du dossier par la Commission de certification Ocacia. Facturation de l'audit par Ocacia
- Vérification de la situation du demandeur au regard des cotisations interprofessionnelles.
- Si le dossier est conforme, la certification sera accordée pour une période de trois ans.
- Toute décision d'Ocacia peut faire l'objet d'un recours auprès de la Commission de certification.
- Envoi par Ocacia de l'attestation de l'obtention de la certification Plante Bleue.
- Envoi par Val'hor du contrat d'engagement signé par Val'hor, du kit de communication et du guide de marque, ainsi que de la facturation issue du contrat d'engagement.

#### Surveillance et suivi

- Respect des exigences du Référentiel technique national au quotidien.
- Information d'Ocacia pour tout problème ou modification concernant l'entreprise certifiée.
- Contrôle annuel d'un échantillon aléatoire de producteurs par Ocacia.
- Audit de renouvellement tous les trois ans.
- Si des modifications dans l'entreprise ont des conséquences substantielles sur les conditions d'exercice de l'activité, une nouvelle demande de certification doit être déposée auprès d'Ocacia.

**Contacts :**

**Val'hor :**

Certification Plante Bleue : [www.valhor.com](http://www.valhor.com)  
plantebleue@valhor.fr

Val'hor  
44 rue d'Alésia  
75682 PARIS CEDEX 14

**Ocacia :**

Organisme de contrôle

Ocacia  
118 rue de la Croix Nivert  
75015 PARIS  
Tél : 01 56 56 60 50  
Fax : 01 56 56 60 51  
[ocacia@wanadoo.fr](mailto:ocacia@wanadoo.fr)  
[www.ocacia.fr](http://www.ocacia.fr)